



**Identification des besoins  
de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel  
avec la participation des communautés dans la région du Nord-Kivu,  
République démocratique du Congo**

**RAPPORT FINAL**

Le présent document est le résultat d'un exercice d'identification des besoins avec la participation des communautés piloté par la Section du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO et le Bureau de l'UNESCO à Kinshasa en 2017, et financé par le Fonds d'urgence de l'UNESCO pour le patrimoine.

Quatre consultants, René Bitangi Mikombe, Richard Kambale Matsipa, Blandine Masemo Zaina et Anifa Safi Vahavi, ont mené les enquêtes de terrain sous la coordination de Géraldine Châtelard qui a ensuite analysé les résultats et rédigé le présent rapport.

© UNESCO 2017

Les désignations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, ville ou zone, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et opinions exprimées dans ce document sont celles de l'expert qui a coordonné l'enquête ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

## Table des matières

<b>1. Cadre de l'identification des besoins</b> .....	<b>4</b>
<b>2. État des lieux</b> .....	<b>4</b>
<b>3. Préparation de l'identification participative</b> .....	<b>5</b>
3.1 Atelier de consultation avec des personnes ressources .....	5
3.2 Entretiens .....	7
3.3 Travail avec les enquêteurs.....	8
3.4 Domaines du PCI dans le contexte local .....	8
3.5 Hypothèses et questions guidant l'enquête consultative.....	9
3.6 Catégories de personnes à consulter et guide d'enquête .....	10
<b>4. Contexte et conditions de l'enquête</b> .....	<b>11</b>
4.1 Calendrier, conditions et sites.....	11
4.2 Profil des personnes consultées.....	13
4.3 Réception de la démarche .....	13
<b>5. Résultats de l'enquête</b> .....	<b>15</b>
5.1 Les effets de la violence, de l'insécurité et des déplacements forcés sur le PCI .....	15
5.2 Le PCI comme ressource dans le milieu d'accueil.....	17
5.3 L'abandon et l'adaptation des coutumes et traditions.....	21
5.4 Des opinions contrastées sur le PCI à sauvegarder .....	22
5.5 Les besoins exprimés en matière de sauvegarde du PCI .....	25
<b>Annexe 1. Liste des entretiens</b> .....	<b>28</b>

## 1. Cadre de l'identification des besoins

L'UNESCO a souhaité réaliser une identification des besoins avec la participation des communautés concernant la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (ci-après PCI) dans la province du Nord-Kivu, en République démocratique du Congo (RDC), et ce dans un contexte de conflit et de violence prolongés et de déplacements forcés de populations récurrents. L'objectif était de comprendre, d'une part, comment certains éléments du PCI sont affectés (transformation, adaptations, disparition, etc.) par la violence et les déplacements, mais également si et comment certains éléments peuvent favoriser la résilience des populations déplacées et des communautés d'accueil, ainsi que la cohésion sociale et la paix. Cette identification des besoins a été effectuée sur la base d'un état des lieux de la question à partir de sources secondaires, suivi d'une consultation avec des personnes ressources à Goma, chef-lieu administratif et agglomération principale du Nord-Kivu, et d'une enquête participative auprès de plusieurs communautés dans différents sites de la région.

Cette identification des besoins vise un double objectif à la fois national et global. Elle devrait permettre d'élaborer une action spécifique de sauvegarde du PCI pour le Nord-Kivu, et ce dans le cadre de la Convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (ci-après Convention de 2003). D'autre part, l'activité s'inscrit dans un cadre plus général d'études de cas réalisées pour alimenter les réflexions du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sur le PCI en situation d'urgence. L'activité a été organisée par la Section du patrimoine culturel immatériel au Siège de l'UNESCO en collaboration avec le Bureau de l'UNESCO à Kinshasa, et financée par le [Fonds d'urgence de l'UNESCO pour le patrimoine](#).

## 2. État des lieux

La consultante principale a tout d'abord effectué un [état des lieux](#) de la situation des conflits, des déplacements forcés, du PCI et de l'aide humanitaire au Nord-Kivu sur la base de sources disponibles, essentiellement en ligne. Ce document, finalisé le 1<sup>er</sup> septembre 2017<sup>1</sup>, précise le cadre normatif dans lequel s'inscrit l'identification des besoins, en rappelant les grandes lignes et principes de la Convention de 2003, tout particulièrement ceux pertinents au regard de l'identification. Il propose quelques pistes de réflexion générale sur les articulations entre PCI et situations d'urgences, plus précisément les contextes de conflits armés et de déplacements forcés de populations, avant de faire état des priorités de l'UNESCO en matière de sauvegarde du PCI dans les situations d'urgence. La suite du document fournit des éléments de contexte sur le Nord-Kivu : diversité culturelle et PCI, conflits armés, violence et situation des déplacements internes, et enfin approche par la résilience adoptée par les acteurs humanitaires. En conclusion, les grandes lignes d'une méthodologie d'identification des besoins et d'un questionnaire d'enquête sont esquissées.

### Éléments de contexte à retenir de cet état des lieux

Le Nord-Kivu abrite une **variété de groupes socioculturels ou sociolinguistiques**, diversement appelés peuples, tribus, ethnies ou communautés, qui sont engagés depuis dès avant la période coloniale dans de multiples **processus d'acculturation**. Aujourd'hui, des

---

<sup>1</sup> Cet état des lieux est disponible sur le site de l'UNESCO en suivant le lien suivant : [https://ich.unesco.org/doc/src/RDC-201709-document\\_de\\_référence\\_Nord\\_Kivu.pdf](https://ich.unesco.org/doc/src/RDC-201709-document_de_référence_Nord_Kivu.pdf)

**univers de référence hétérogènes** (sociaux, linguistique, religieux, culturels, politiques, économiques) cohabitent voire s'affrontent dans l'Est du Congo. Certaines pratiques et expressions culturelles ont été totalement ou partiellement abandonnées, tandis que de nouvelles ont été introduites. Ce qu'il est convenu d'appeler localement les « coutumes », la « tradition » ou la culture « ancestrale », y compris la religion populaire, a connu des hybridations, des métissages et des réinterprétations. Quant aux nombreuses langues locales, elles s'érodent ou s'effacent progressivement au contact du swahili, langue véhiculaire qui permet la communication entre les ethnies, et du français, langue de l'enseignement et de l'administration.

L'Est de la RDC est le théâtre d'une **profonde crise politique et humanitaire** depuis l'arrivée massive de réfugiés rwandais en 1994. Depuis lors, de très nombreux groupes armés s'affrontent pour le contrôle du territoire et des ressources naturelles, essentiellement dans les zones rurales, et ont donné au conflit un tour inter-ethnique. La violence chronique produit **des déplacements forcés à grande échelle**, tant à l'intérieur qu'au-delà des frontières. Les personnes déplacées internes (PDI) quittent massivement les campagnes pour chercher la sécurité dans les agglomérations urbaines (Goma, Butembo et Beni) ou les centres de négoce du milieu rural (Kiwanja, Bweremana, Oicha, Kirumba, Sake, etc). 70% à 80% des PDI demeurent hors des camps, souvent dans des familles d'accueil, pesant sur les économies locales. L'appauvrissement est généralisé.

Du fait de la durabilité de la crise humanitaire, la plupart des organisations internationales actives au Nord-Kivu (ONG et agences des Nations Unies) ne sont plus engagées dans des actions d'urgence mais dans des initiatives visant à **renforcer la résilience des PDI et des communautés d'accueil**. Pour ce faire, elles s'efforcent de soutenir les mécanismes locaux : accès aux moyens de subsistance, réseaux sociaux appuyant l'intégration locale, ainsi que gouvernance et gestion des conflits. Bien que le **PCI** soit étroitement associé à ces mécanismes et qu'il représente un élément important du bien-être et des droits des populations affectées par les crises, celui-ci **n'est généralement pas pris en compte par les organisations humanitaires**. Une exception notable est le soutien qu'apportent certains acteurs humanitaires aux institutions et au droit coutumiers comme régulateurs des conflits et sources de protection des PDI et des communautés d'accueil.

Il reste que, sur la base des sources accessibles en ligne, il n'a pas été possible de se faire une idée précise de la manière dont le PCI est affecté par les conflits et les déplacements de population, et sur le rôle qu'il joue dans la résilience et la construction de la paix.

### 3. Préparation de l'identification participative

Sur la base de l'état de lieux, et en étroite collaboration avec le Bureau de l'UNESCO à Kinshasa et son antenne de Goma, l'identification participative des besoins en matière de sauvegarde du PCI a donné lieu à une préparation en plusieurs étapes.

La consultante principale a effectué une mission à Goma du 9 au 19 septembre 2017 pour y mener trois activités complémentaires.

#### 3.1 Atelier de consultation avec des personnes ressources

Ont participé à cet atelier une vingtaine de personnes ressources : officiels de la culture des niveaux national et provincial, jeunes du milieu culturel, chercheurs et universitaires, membres d'ONG, et membres du conseil intercommunautaire (*barza la waze*) rassemblant

les principaux groupes ethniques de la région. Durant cet atelier, la consultante a présenté la Convention de 2003 et les priorités de l'UNESCO en matière de sauvegarde du PCI en situation d'urgence, et animé des discussions thématiques visant à vérifier les conclusions et hypothèses proposées dans l'état des lieux ainsi qu'à affiner la méthodologie d'enquête, dont le choix des communautés sur lesquelles faire porter l'identification des besoins.

#### Éléments à retenir de la consultation préliminaire

- Il est très difficile de traduire le concept de PCI dans les langues locales. Les participants se sont accordés sur les expressions swahilies *mila* et *asili*, signifiant à peu près « coutume » et « tradition » mais ils ne sont pas montrés certains que ces termes, assez conceptuels, soient compris par tous les détenteurs du PCI.
- Les domaines du PCI tels que mentionnés dans la Convention doivent être adaptés au contexte local, ce qui a été fait durant l'atelier (voir paragraphe 3.4 ci-dessous).
- La violence et les déplacements forcés sont des facteurs parmi d'autres affectant le PCI. Il n'est pas certain qu'ils jouent un rôle plus grand que l'urbanisation, l'influence des églises, l'éducation formelle ou l'exposition des personnes à la mondialisation. En effet, la violence peut être vue comme un accélérateur d'exode rural.
- Plusieurs exemples ont été donnés d'éléments du PCI mobilisés par les déplacés internes et les réfugiés rwandais comme ressources sociales ou économiques, et d'emprunts mutuels, de diffusion entre déplacés et communautés d'accueil (connaissances et savoir-faire artisanaux, agricoles, culinaires ; expressions artistiques, linguistiques, etc.).
- Dans le contexte actuel, le PCI est susceptible de véhiculer des stéréotypes, voire de la haine inter-ethnique, et d'être instrumentalisé par les groupes armés, les leaders et les institutions coutumières des différentes ethnies. Le PCI est également susceptible de véhiculer des valeurs et attitudes conservatrices voire contraires aux droits humains, en particulier à l'égard des filles et des femmes ainsi que des enfants et des jeunes.
- En outre, la pertinence de sauvegarder les éléments du PCI qui relèvent de la sorcellerie ou du fétichisme ne fait pas fait l'unanimité.
- Ni le terme de « communautés » ni celui de « représentants » ne coule de source : dans le contexte local, les communautés sont comprises avant tout comme les groupes ethniques et leurs représentants comme étant les mwamis (gardiens de la coutume, chefs coutumiers). Or l'autorité de ces derniers s'est érodée à l'intérieur même du groupe ethnique face à la montée en influence d'autres sources d'autorité (l'Etat, les églises, les leaders de groupes armés, etc.). Les détenteurs de PCI ne se reconnaissent plus forcément (ou uniquement) dans le cadre communautaire ethnique, un facteur accentué par la grande mobilité des populations (déplacement forcés et exode rural confondus).
- Pour éviter les écueils identifiés ci-dessus et s'assurer que l'identification participative des besoins respecte les principes de la Convention de 2003, les éléments du PCI à prendre en compte au Nord-Kivu sont ceux contribuant au vivre-ensemble intercommunautaire (c'est-à-dire les éléments porteurs des valeurs de coexistence, de tolérance, de solidarité, de partage, d'hospitalité et de compassion) ainsi qu'au développement social et économique et aux droits humains, avec une attention particulière portée aux droits de la femme et de l'enfant.

- En outre, il n'est pas recommandé de se focaliser sur telle ou telle communauté ethnique ou tribale, mais plutôt d'aborder l'identification sur la base de sites où les déplacés sont nombreux, tant en milieu rural qu'en milieu urbain.
- Sur chaque site, il est essentiel de consulter divers types de représentants et de s'assurer de leur consentement : institutions de l'État, institutions ethniques, associations professionnelles et socioculturelles, personnalités locales jouissant de respect et d'influence, y compris parmi les déplacés, et représentants des différentes communautés chrétienne qui sont des acteurs sociaux de premier plan dans le contexte local.
- De même, s'il est possible d'identifier des sites sur lesquels faire porter les enquêtes et répondant à certains critères (présence importante de déplacés, présence de camps et de déplacés dans des familles d'accueil, accessibilité/sécurité), ces sites devront être sélectionnés en concertation avec les enquêteurs en fonction des conditions de sécurité toujours en évolution et de la capacité de chaque enquêteur à accéder aux milieux concernés (connaissance des langues locales, contacts préexistants, etc.).
- Il existe des initiatives locales de sauvegarde du PCI qui sont de trois ordres : celles des associations ethniques/tribales qui cherchent à préserver la coutume de chaque groupe ; celles d'associations professionnelles, de jeunes ou d'opérateurs culturels qui ont une vision plus intégratrice et dynamique du PCI ; et celles des organisations humanitaires focalisées sur la médiation et résolution des conflits.

### 3.2 Entretiens

Suite à l'atelier de consultation préliminaire, des entretiens ont été menés à Goma avec la division provinciale de la Culture et des Arts (DPCA) ainsi qu'avec le président du conseil intercommunautaire (baraza la wazee) afin de pousser plus loin les discussions, ainsi que de s'assurer que les personnes et institutions s'approprièrent l'identification des besoins et y apporteraient leur soutien. Quelques entretiens supplémentaires ont été effectués avec des opérateurs culturels qui intègrent le PCI dans leurs activités. Enfin, une visite au bureau de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a permis de collecter des informations à jour sur la situation des PDI et sur l'assistance humanitaire.

#### Éléments à retenir des entretiens

- Un mouvement de réforme des barzas est en cours visant à remplacer les conseils traditionnels (mono-ethniques et réservés aux hommes adultes) par des conseils reflétant le brassage ethnique qui est devenu la règle dans la plupart des agglomérations d'une certaine taille et qui soient ouverts aux femmes et aux jeunes. Ces nouvelles barzas se donnent à la fois pour mission de promouvoir la cohabitation intercommunautaire, de réformer les aspects de la coutume qui ne sont plus adaptés aux conditions actuelles, et de promouvoir et transmettre aux jeunes les traditions culturelles qui sont en accord avec les principes de paix et de respect des personnes.
- Il y a à Goma des jeunes opérateurs culturels très dynamiques (cinéastes, musiciens, plasticiens, acteurs, animateurs culturels, etc.) qui ont une réflexion poussée sur la sauvegarde du PCI, qui en intègrent des éléments dans leurs pratiques artistiques, et qui organisent des cours de musique, danse, théâtre, expression orale, etc. pour assurer la transmission aux jeunes.

### 3.3 Travail avec les enquêteurs

La dernière partie de la mission a été consacrée au travail avec les enquêteurs, en commençant par le recrutement de deux femmes et deux hommes parmi les personnes ayant participé à l'atelier de consultation. Les enquêteurs sont des chercheurs en sciences sociales expérimentés, n'ayant pas eu besoin d'une formation à la conduite d'enquête participative outre des précisions supplémentaires sur la notion de PCI telle qu'elle est définie par la Convention de 2003. Ils sont issus de différentes régions du Nord-Kivu, leur permettant ainsi de mener les consultations dans des milieux variés, et ont une précieuse connaissance du terrain, des réalités culturelles, sociales et économiques, des enjeux politiques et sécuritaires, des rapports de pouvoir ainsi que des langues locales. Aussi le travail a consisté en séances d'élaboration collective du plan et de la méthodologie de l'enquête consultative de terrain : choix des sites, profil des personnes à consulter, modalités, guides et techniques d'enquête, restitution des résultats, calendrier, logistique, gestion de l'insécurité, mécanismes de coordination, supervision et communication avec l'UNESCO et la consultante principale.

#### Éléments à retenir du travail avec les enquêteurs

- La connaissance fine qu'ont les enquêteurs des réalités du terrain a été indispensable à la finalisation de la méthodologie.
- Ce type d'enquête dans des zones où la sécurité est extrêmement volatile nécessite d'identifier plus de sites potentiels d'enquête qu'il n'est envisagé d'en couvrir et de rester souple quant au choix final qui doit être guidé par des impératifs de sécurité pour les personnes consultées et pour les enquêteurs.
- Il a été convenu que la consultante principale fournirait aux enquêteurs des guides d'entretiens par catégorie de personne consultée et type de consultation (individuelle ou collective), ainsi qu'un schéma pour leurs rapports d'enquête.

### 3.4 Domaines du PCI dans le contexte local

Les domaines/aspects des coutumes et traditions culturelles du Nord-Kivu identifiés lors de l'atelier de consultation des personnes ressources et les autres discussions menées lors de la mission à Goma et qui sont en adéquation avec l'esprit de la Convention de 2003 sont :

1. La langue maternelle et les traditions orales (contes, proverbes, récits sur les ancêtres, l'histoire du clan ou de la tribu, devinettes, poésie, chant, etc.).
2. Les manifestations culturelles des valeurs relatives aux relations harmonieuses avec les membres de la famille au sens large (respect, obligations, entraide, réduction des conflits, etc.). Ces manifestations peuvent être les proverbes porteurs de leçons morales, les pratiques relatives au choix du conjoint, la manière de se comporter vis-à-vis de certains membres de la famille et de s'adresser à eux, etc.
3. Les manifestations culturelles des valeurs relatives aux relations harmonieuses avec les voisins (hospitalité, entraide, réduction des conflits, etc.). Ces manifestations peuvent être la parenté à plaisanterie, les expressions verbales, les pratiques d'échange, de gestion de conflits, etc.
4. Les modes d'éducation informelle des enfants et des jeunes (dont les rites d'initiation).
5. Les institutions et processus coutumiers (mwamis, barzas, justice, médiations, etc.)

6. Les connaissances et savoir-faire traditionnels relatifs à :
  - a) La santé – dont la médecine traditionnelle – et les soins à la personne, tels l'aide à l'accouchement
  - b) La préparation des aliments et boissons (traitement, protection et conservation, utilisation, etc.)
  - c) L'élevage, le travail de la terre, l'artisanat (travail du bois, poterie, vannerie, métallurgie, construction traditionnelle des habitations et abris agricoles, etc.), le commerce.
  - d) La connaissance des milieux naturels, des plantes, des animaux, des saisons, etc.
7. Les événements festifs (familiaux tels les naissances et les mariages, agricoles tels des célébrations liées aux saisons ou aux récoltes, religieux tels les fêtes chrétiennes, politiques tels l'intronisation d'un mwami, etc.).
8. Les activités ludiques et de loisir des enfants, des jeunes et des adultes.
9. Les pratiques funéraires et de deuil.
10. La danse, le chant et la musique (qui font souvent partie intégrante d'autres catégories).

### 3.5 Hypothèses et questions guidant l'enquête consultative

#### Hypothèses sous-tendant l'enquête

En préalable au développement du questionnaire de l'enquête participative auprès des détenteurs du PCI, on a fait l'hypothèse que les transformations susceptibles d'affecter le PCI des communautés du Nord-Kivu en situation de violence, d'insécurité et de déplacements forcés peuvent-être de cinq ordres :

1. La disparition des coutumes/traditions.
2. Leur affaiblissement.
3. Leur renforcement ou l'acquisition d'un nouveau rôle.
4. Leur métissage/hybridation/croisement avec des coutumes et traditions propres à la communauté d'accueil.
5. L'adoption de nouvelles coutumes/traditions propres au milieu d'accueil (y compris à travers le fait que des personnes originaires de milieux ruraux déplacées en milieu urbain sont plus exposées à la diversité culturelle).

On a également fait l'hypothèse qu'il existe des besoins et des initiatives locales en matière de sauvegarde du PCI.

Afin de vérifier ces hypothèses, il a été prévu de poser les questions suivantes aux personnes consultées lors de l'enquête participative :

1. Quelle est l'importance que revêtent aujourd'hui les coutumes et traditions culturelles pour les personnes consultées ?
2. Comment pensent-elles que leur coutumes et traditions culturelles sont affectées (négativement et positivement) par l'insécurité, la violence et les déplacements forcés (ceci étant entendu comme concernant également l'accueil des déplacés) ?

3. Quels éléments/aspects de leurs coutumes et traditions culturelles les personnes consultées estiment-elles les plus menacés par la situation de violence, d'insécurité et de déplacement ?
4. Quels éléments/aspects de leurs coutumes et traditions culturelles les personnes consultées estiment-elles les plus utiles pour les aider à faire face aux effets de la violence, de l'insécurité et des déplacements ?
5. Quelles initiatives locales existent pour permettre aux éléments des coutumes et traditions culturelles affectés par la violence, l'insécurité et les déplacements de continuer à jouer leur rôle social, culturel, économique, spirituel, etc. ?
6. Quelles interventions seraient susceptibles de soutenir des initiatives locales en vue de sauvegarder ces éléments ? Si de telles initiatives locales n'existent pas, lesquelles seraient utiles à mettre en place ?

### 3.6 Catégories de personnes à consulter et guide d'enquête

La liste des catégories de personnes à consulter a été élaborée avec les enquêteurs. En plus des autorités de l'État au niveau local (administrateurs de territoire, chefs de cité, de groupement, de quartier, etc.), il s'agit des catégories suivantes :

1. Mères de familles déplacées
2. Hommes adultes déplacés
3. Jeunes adultes déplacés
4. Familles ayant accueilli des déplacés par le passé
5. Foyers rassemblant sous un même toit des déplacés et des familles d'accueil
6. Mutualités tribales
7. Associations à visées sociales et culturelles
8. Associations professionnelles
9. Femmes leaders
10. Dépositaires de la coutume (mwamis et leurs conseillers)
11. Personnes sages du milieu d'accueil et parmi les déplacés
12. Détenteurs et détentrices d'un savoir ou savoir-faire particulier du milieu d'accueil et parmi les déplacés
13. Responsables religieux ou d'institutions religieuses
14. Responsables de camps, de partie de camps ou de groupes de déplacés
15. Enseignants de la sociologie africaine dans les écoles

La pertinence et la possibilité de mener des entretiens avec chacune de ces catégories devait être évaluées par les enquêteurs au regard du contexte de chacun des sites d'enquête.

La consultante principale a préparé, en collaboration avec les enquêteurs, un guide d'enquête d'une trentaine de pages rappelant la définition du PCI selon la Convention de 2003 et ses domaines dans le contexte local, résumant les objectifs et la méthodologie de l'enquête, définissant précisément les catégories de personnes à consulter, précisant la manière d'aborder le terrain, de se présenter aux autorités et d'identifier les personnes à consulter, et enfin développant le questionnaire ci-dessus en fonction des diverses catégories de personnes à consulter et des techniques d'entretiens (collectifs ou individuels).

## 4. Contexte et conditions de l'enquête

### 4.1 Calendrier, conditions et sites

L'enquête a été menée courant novembre 2017, chaque enquêteur passant individuellement six jours pleins sur le terrain.

Le programme de l'enquête a été adapté au jour le jour à l'accessibilité du terrain, parfois très réduite en saison des pluies. Les conditions météorologiques n'étaient pas optimales : la plupart des routes n'étant pas goudronnées en dehors des villes de Goma et Beni, les enquêteurs, qui se déplaçaient en moto-taxi ou en bus, se sont parfois trouvés sur des pistes impraticables et ont dû couvrir des distances à pied. Certains des entretiens, qui se tenaient à l'extérieur, ont été interrompus par la pluie.

En outre, plusieurs incidents sécuritaires ont eu lieu à proximité des sites d'enquêtes identifiés. Les enquêteurs ont exercé leur jugement pour se rendre sur des sites alternatifs répondant aux critères définis dans la méthodologie.

Lorsque l'état du réseau le permettait, une liaison par téléphone était assurée avec l'antenne de l'UNESCO à Goma qui relayait aux enquêteurs les informations et consignes du service de sécurité des Nations Unies (UNDSS) relatives à la situation sur les sites d'enquête. De plus, un contact a été maintenu via un groupe WhatsApp dont les participants incluaient tous les enquêteurs, la consultante principale, une personne au Bureau de l'UNESCO à Kinshasa et une autre à l'antenne de l'UNESCO à Goma. Ceci a permis d'assurer la communication sur les conditions d'accès aux sites, la situation sécuritaire, les changements éventuels de programme et tout autre aspect de la conduite de l'enquête nécessitant concertation.

#### Sites couverts par l'enquête participative

Malgré les conditions difficiles, les enquêteurs ont réussi à couvrir un total de 8 sites dans toutes les régions du Nord-Kivu touchées par les mouvements de déplacements forcés et comprenant des sites urbains et ruraux.

##### **1. Mugunga (commune de Karisimbi)**

Il s'agit d'une vaste zone de regroupement des déplacés en périphérie de Goma qui bénéficiait du statut de camp (coordonné par l'État congolais et le HCR) de 2008 à juillet 2017, et qui héberge plusieurs milliers de ménages de PDI arrivés en plusieurs vagues. A l'heure actuelle, une partie des déplacés est retournée dans leurs villages d'origine ou a été relocalisé, tandis qu'une autre catégorie a souhaité s'intégrer localement et ne bénéficie plus d'un enregistrement ou d'assistance en tant que déplacés. Beaucoup de déplacés sont installés à Mugunga depuis de nombreuses années aux côtés de personnes arrivées plus récemment. Du fait de l'environnement péri-urbain, les résidents se livrent très peu à l'agriculture mais se tournent vers le petit commerce, les travaux journaliers, et quelques activités artisanales. Le niveau de pauvreté est très élevé. Les déplacés et les émigrants des zones rurales viennent de tous les territoires (principales entités administratives) du Nord-Kivu et de plus loin (Sud-Kivu, etc.). Historiquement, cette région était peuplée de Hunde et a initialement reçu des déplacés de même ethnie en provenance du territoire du Masisi. Les PDI d'autres ethnies y sont arrivés plus tard. Aussi, malgré le brassage ethnique actuel, les Hunde sont demeurés socialement dominants. Du fait du manque de temps, l'enquêteur couvrant cette zone n'a pu multiplier les points d'entrée et a mené des consultations

essentiellement avec des personnes d'ethnie hunde originaires du Masisi et plus de représentants d'autorités et d'associations diverses.

## **2. Rutshuru-centre**

Rutshuru-centre est le chef-lieu du Territoire de Rutshuru et abrite tous les services administratifs à l'échelon territorial. C'est là également que se trouve le bureau de la chefferie de Bwisha, une entité territoriale décentralisée gérée par une autorité coutumière (le mwami). Celui-ci représente la communauté hutu, cependant d'autres ethnies cohabitent sur le site, en particulier les Nande et les Hunde ainsi que des groupes originaires d'autres provinces. La population est essentiellement agricole bien qu'on observe aujourd'hui le développement du commerce qui fait de l'agglomération un centre de négoce. La population est pauvre car elle vit de l'agriculture qui est devenue moins rentable à cause des perturbations climatiques et de l'insécurité caractérisée par le phénomène du kidnapping qui oblige certaines personnes à ne plus fréquenter leurs champs. Rutshuru-centre compte environ 2 000 ménages déplacés qui ont fui l'insécurité des campagnes alentours.

## **3. Kiwanja (Territoire de Rutshuru)**

Sous la responsabilité administrative d'un Fonctionnaire délégué, l'agglomération est une zone rurale en pleine mutations vers une entité urbaine du fait de la croissance de la population (82 150 habitants), en partie issue des déplacements forcés. Là également, les résidents ont de moins en moins accès à leurs champs du fait des kidnappings et assassinats auxquels se livrent les groupes armés jusque dans la cité, et se tournent vers le commerce. Cette situation influe négativement sur la qualité de vie de la population qui ne cesse de s'appauvrir. L'agglomération est habitée par deux ethnies majoritaires, les Hutu et les Nande, mais on compte également des Hunde, des Shi, etc. 835 ménages déplacés sont regroupés dans un camp informel situé dans la concession de l'église catholique. Ce camp s'est constitué progressivement avec l'arrivée de déplacés en provenance de Bwito et de Lubero dans la deuxième moitié de l'année 2016.

## **4. Bweremana-centre (Territoire de Masisi)**

Bweremana-centre est un centre administratif secondaire habité par la communauté hunde qui cohabite avec les Hutu, Tembo, Kano et Mbute (pygmées) déplacés des villages alentours. C'est le siège de la chefferie bahunde. Sa population est estimée à 128 040 habitants essentiellement des agriculteurs bien que le petit commerce des produits agricoles s'y développe autour du marché bihebdomadaire.

## **5. Groupement de Kafuta (Territoire de Masisi)**

Ce village en zone de montagne et difficilement accessible abrite, depuis 2011, un camp de déplacés informel qui compte actuellement 468 ménages (soit 3 748 personnes) ne venant pas tous du même village et arrivés en plusieurs vagues. Les arrivants les plus récents se sont installés en 2016 après avoir dû quitter une zone de regroupement à Bweremana-centre. Le village et le camp reçoivent très peu de services de l'Etat et d'assistance humanitaire, ont peu accès aux médias audio-visuels et à internet, et les taux d'analphabétisme et de déscolarisation sont élevés.

## **6. Beni-centre (Territoire de Beni)**

Beni-centre, bien qu'elle ne soit pas le chef-lieu du Territoire de Beni, en est le centre commercial et administratif le plus important. Avec plus de 350 000 habitants, sa composition démographique est pluriethnique, même si les Nande sont réputés autochtones. De nombreuses autres ethnies y cohabitent, y compris venant de la Province

d'Ituri toute proche. Les zones rurales alentours ont été le théâtre de pillages, kidnappings, assassinats. Des affrontements entre groupes armés depuis 2015 ont conduit à une grande vague de déplacements de populations nandé vers la ville et les agglomérations secondaires environnantes.

#### **7. Mavivi (Territoire de Beni)**

Cette localité, située à environ 15 km au nord de la ville de Beni, accueille un bon nombre de déplacés venus des localités environnantes et est le siège d'une chefferie coutumière.

#### **8. Mbau (Territoire de Beni)**

Cette localité, située à environ 20 km au nord de la ville de Beni, accueille également des déplacés des régions environnantes qui sont dans une situation de très grande pauvreté.

### **4.2 Profil des personnes consultées**

Un total de 175 personnes (79 femmes et 96 hommes ; 80 non déplacés, 95 déplacés) a été consulté au cours d'entretiens individuels et collectifs.

Les personnes consultées comprennent des déplacés résidant dans des camps et hors des camps, des membres des communautés d'accueil, et ont entre 17 et plus de 80 ans. Plusieurs groupes ethniques et linguistiques sont représentés. Selon les sites, les déplacés sont arrivés dans les communautés d'accueil entre 2005 et 2017 mais beaucoup ont connu des épisodes de déplacement antérieurs.

En plus de personnes identifiées sur la base de critères sociaux-démographiques (déplacés vivant dans les camps, en familles d'accueil, familles accueillant des déplacés, hommes et femmes adultes d'âges divers, jeunes des deux sexes), des entretiens ont été menés avec des représentants de l'administration locale et des autorités coutumières, des enseignants, des responsables religieux chrétiens et des personnes représentant les déplacés dans les camps, des membres d'associations, des personnes respectées et sages des deux sexes ainsi que des détenteurs de connaissances et savoir-faire spécifiques en matière de PCI parmi les déplacés et les communautés d'accueil.

### **4.3 Réception de la démarche**

La réception par les personnes consultées des objectifs de l'enquête a été largement positive. Cependant, ainsi qu'il était attendu, beaucoup de personnes en situation de grande pauvreté et de détresse espéraient une aide matérielle<sup>2</sup>. Toutes générations et profils confondus, les personnes consultées se sont montrées préoccupées de l'avenir des communautés et des perspectives de recouvrer un jour la stabilité et la paix alors que les rapports sociaux ont été déstructurés, et les fondements culturels de ces rapports profondément bouleversés.

Les termes swahilis *mila asili* (coutumes et traditions) ou simplement *asili* (traditions) n'étaient pas compris partout, et les enquêteurs ont dû recourir à des explications plus détaillées.

La présentation du cadre et de la méthodologie de l'identification des besoins a été adaptée aux différentes catégories de personnes consultées afin d'être compréhensible par des personnes ayant des niveaux d'éducation et de connaissances extrêmement variés et ce afin

---

<sup>2</sup> Lors des entretiens de groupes, des boissons et des snacks ont été offerts aux participants.

de respecter la lettre et l'esprit de la Convention de 2003 en matière de participation et consentement éclairé des communautés, des groupes et des individus détenteurs du PCI. S'agissant des responsables administratifs, des dépositaires de la coutume, ou des autres personnes ayant un certain niveau d'éducation formelle (y compris les jeunes, les membres d'associations culturelles ou professionnelles, etc.), il a été précisé qu'il s'agissait de permettre aux personnes déplacées et des communautés d'accueil d'exprimer leurs besoins en matière de sauvegarde de leurs « coutumes et traditions ». L'enquête participative a été présentée comme une initiative de la DPCA dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de 2003 dont la RDC est signataire. Chaque fois que la situation s'y prêtait, il a été mentionné que la consultation se faisait sous l'égide de l'UNESCO. Lorsqu'il s'est avéré que les personnes consultées étaient sans éducation formelle et/ou peu ou pas exposées à l'information sur des réalités autres que celles de leur milieu de vie (cas de la plupart des mères de familles et des personnes âgées déplacées), les objectifs de l'identification des besoins, l'approche participative et le rôle de la DPCA ont été présentés, mais les informations globales concernant l'UNESCO et la Convention de 2003 n'ont pas été systématiquement approfondies.

Concernant la méthodologie (consultations en groupe et via des entretiens individuels), les personnes ont apprécié cette façon de procéder car elles pensent que les questions relatives aux PCI nécessitent des discussions et débats enrichis par l'échange d'idées et de perspectives. En effet, du fait des bouleversements liés aux violences, aux déplacements, à l'affaiblissement du rôle des autorités traditionnelles, aux brassages de populations et à l'urbanisation, la population est divisée sur ce qui constitue le PCI à sauvegarder, sur la question des emprunts mutuels entre populations ainsi que sur l'adaptation ou l'abandon de certaines croyances et pratiques face à de nouvelles normes éthiques ou scientifiques (la médecine moderne, la doctrine chrétienne, les droits humains, etc.).

Il est important de noter qu'un petit nombre de personnes ont dit qu'elles étaient tenues par le secret coutumier (représentants des mwamis) ou professionnel (tradipraticiens). Ces personnes se sont limitées à des généralités concernant les éléments du PCI dont elles sont les détentrices et la manière donc ce PCI est affecté par la violence et les déplacements. Les enquêteurs ont respecté cette attitude.

Les personnes et autorités consultées sont unanimes sur le fait qu'elles n'ont connaissance d'aucune autre démarche consultative concernant le PCI dans le contexte des déplacements forcés, et qu'aucun effort n'est mené par les pouvoirs publics ou les organisations humanitaires afin d'intégrer le PCI dans leurs programmes à destination des déplacés et des communautés d'accueil. Les organisations mentionnées dans les sites d'enquête sont : Caritas, MSF, Mercy Corps et le PAM, la plupart ayant interrompu leurs programmes d'assistance.

La DPCA ne semble pas avoir d'activités dans ces territoires, et son mandat et son rôle ne sont pas bien connus, mais aucune perception négative n'a été exprimée à son égard. Au contraire, plusieurs des personnes consultées se sont réjouies que les autorités provinciales entreprennent une telle consultation.

## 5. Résultats de l'enquête

### 5.1 Les effets de la violence, de l'insécurité et des déplacements forcés sur le PCI

Les personnes et communautés déplacées sont essentiellement villageoises et agricoles. Elles font parties de groupes ethniques plus larges qui s'identifient en relation avec la possession de terres arables dans un terroir spécifique, lequel fournit des ressources matérielles et sociales et un ancrage symbolique, en particulier en tant que lieu où ont vécu et où sont enterrés les ancêtres. Le mwami, gardien de la coutume, avait entre autres pour rôle d'assurer la sécurité des individus et l'intégrité du terroir sous sa juridiction et en était considéré comme le propriétaire. **Traditionnellement, les divers éléments du PCI étaient les manifestations culturelles d'un système cohérent, tout à la fois social, religieux, économique, territorial et politique.**

Ce système a commencé à se déliter bien avant les années 1990, cependant, dans les zones les plus rurales où les autorités politiques et administratives de l'État étaient presque absentes, il est resté plus longtemps significatif pour les populations. Ces dernières décennies, **les contextes sociaux, les supports matériels et les espaces culturels et naturels nécessaires à la pratique et à la transmission du PCI propre aux communautés villageoises ont été détruits ou rendus inaccessibles** du fait de la dévastation et du pillage des villages, des fermes, des champs, des vols de bétail et de récoltes, des enlèvements, des mutilations, des violences sexuelles, des assassinats et de l'exode forcé hors des terroirs d'origine. L'identité culturelle étant attachée au terroir, ces phénomènes mettent à mal ce qui reste de l'autorité coutumière qui n'a pas réussi à jouer son rôle protecteur.

Citons une personne consultée à Beni et dont la remarque reflète le contenu de bien d'autres entretiens menés avec les membres de plusieurs groupes ethniques :

« Suite à l'insécurité et aux déplacements forcés, les traditions culturelles ont en grande partie disparu et une autre partie est menacée. La fierté du peuple nande reste attachée à la valeur accordée à la terre d'où il tire l'essentiel de ses ressources de l'agriculture et de l'élevage. Alors, lorsqu'il n'arrive pas à accéder à ses champs, cela signifie que l'intégralité de son patrimoine tant matériel qu'immatériel se voit menacée. »

On se doit de mentionner également les populations twa ou bambuti (pygmées), dont le système social n'est pas basé sur la possession de terres agricoles mais qui vivaient de pêche, de chasse et de cueillette dans les zones forestières qui constituaient leur environnement socioéconomique et symbolique. En situation de déplacement, coupés de leur milieu de vies, ils s'acculturent très vite, perdant leurs connaissances et savoir-faire, leur système symbolique, leurs expressions et pratiques culturelles dont leur langue qui n'est pas apparentée aux langues bantoues majoritaires au Nord-Kivu<sup>3</sup>.

Un grand nombre de personnes consultés sont dans une situation de grande détresse sociale et économique, de perte de repères culturels et identitaires et, pour certaines, de traumatisme. **Le cycle de violence, dépossession, déracinement induisant la**

---

<sup>3</sup> Il est important de noter que l'enquête n'a pas permis de consulter des membres de ce groupe ethnique. Cependant, le représentant des Twa au conseil intercommunautaire basé à Goma a participé à l'atelier de consultation et a attiré l'attention sur la situation dramatique du PCI de sa communauté. De nombreux rapports d'organisations humanitaires ou de défenses des droits de l'homme font état des conditions particulières de ce groupe.

**déstructuration sociale, l'appauvrissement et la détresse économique et morale affecte la viabilité d'une très grande partie du PCI des populations concernées.**

C'est le cas des connaissances et savoir-faire relatifs aux travaux des champs, à l'élevage, à la chasse, à la pêche, à la cueillette de plantes comestibles ou médicinales dont la transmission est interrompue du fait de l'éloignement des milieux d'origine. Même lorsque les déplacés ont réussi à acquérir ou louer des parcelles agricoles dans les sites de déplacement, l'insécurité qui règne souvent en dehors des zones habitées est un frein à l'apprentissage des jeunes, que les parents préfèrent ne pas emmener avec eux.

Il en va de même pour les savoir-faire artisanaux (fabrication d'outils, de véhicules, vannerie, travail du cuir et du bois, tissage à base de végétaux, ferronnerie, etc.) pour lesquels les matières premières ne sont plus disponibles dans les sites d'accueil soit parce que le milieu naturel est différent, soit parce qu'il est dangereux de se rendre en brousse ou en forêt. La plupart des processus et rituels liés à l'apprentissage des travaux agricoles, de chasse, d'artisanat, etc. et qui s'apparentent à l'initiation des jeunes au passage à leur rôle d'adulte, ne peuvent plus être effectués.

Dans les villages d'origine, les barzas (conseils villageois portant des noms différents selon les langues locales, par exemple bushenge en kihunde ou kyaghanda en kinande) représentaient les institutions et espaces par excellence assurant la transmission intergénérationnelle des traditions parmi les membres des communautés. C'est là que, le soir, après les activités de la journée, les hommes se réunissaient pour se concerter sur les affaires de la communauté et régler les problèmes communs et les différends (arbre à palabre), tandis que les jeunes hommes écoutaient les vieux sages transmettre la coutume (via l'invocation des ancêtres, les jeux, les chants, etc.). Les femmes du village s'y retrouvaient aussi pour préparer et partager entre elles le repas du soir. Les barzas jouaient également le rôle de lieux d'accueil des visiteurs et des voyageurs qui y trouvaient à se nourrir et à se loger. Dans ces espaces, durant les périodes de pleine lune, les cérémonies de mariages ou de remises de dot rassemblaient toute la communauté villageoise. Les jeunes y apprenaient et y exécutaient les danses, les percussions, les chants, les jeux traditionnels, les contes et les devinettes porteurs de leçons morales nécessaires à la vie en communauté. Les événements festifs persistent en situation de déplacement mais l'insécurité et la méfiance entre personnes font qu'ils se tiennent à présent à l'intérieur des habitations ou des parcelles avec un nombre de participants beaucoup plus restreint.

Les déplacés sont hébergés dans des familles d'accueil ou se regroupent dans des camps de huttes provisoires. Dans les deux cas, les espaces de vie sont extrêmement réduits et la promiscuité de règle. Les familles de déplacés vivent dans une grande précarité, préoccupées de sécurité et de survie. Les populations d'accueil s'appauvrissent également du fait du partage des ressources, dont les terres agricoles, avec les déplacés. Dans de telles conditions, les parents se trouvent démunis et impuissants à encadrer leurs enfants et à les préparer à la vie d'adultes, y compris en leur transmettant les connaissances culturelles traditionnelles.

Cette situation touche la transmission des mères et des tantes aux filles et aux nièces, en particulier en ce qui concerne l'hygiène féminine, la sexualité, la préparation des aliments, l'entretien du foyer, et plus largement tous les aspects de l'apprentissage du rôle d'épouse et de mère qui s'accompagnent de rituels, d'expressions orales spécifiques, d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et de savoir-être.

Elle affecte également la transmission des pères aux fils, et plus généralement des hommes adultes aux garçons. Les rituels d'initiation des jeunes chasseurs en forêt ne peuvent plus avoir lieu. Les jeunes hommes, qui ne peuvent plus posséder de champs et de bétail, ni acquérir un savoir agricole, ne sont en plus en mesure de remplir les conditions nécessaires pour prendre une épouse. De ce fait, l'âge moyen du mariage a reculé, la dot due à la jeune mariée s'est monétisée, et les cérémonies associées aux alliances matrimoniales ont été modifiées.

La violence extrême dont font preuve les groupes armés a profondément bouleversé le rapport à la mort et aux rituels et tabous qui entourent celle-ci. Les cadavres sont mutilés et ne peuvent pas toujours être inhumés ; les tombes sont profanées au mépris de la tradition qui enseigne que le corps des morts doit être respecté et traité de manière à permettre aux ancêtres de devenir des esprits protecteurs de la communauté. Les enfants qui, dans la tradition, ne doivent pas approcher les cadavres, sont soumis à la vision des corps mutilés ou exhumés. Quant aux violences sexuelles qui touchent les femmes et les hommes, bien que dans une moindre mesure, elles sont devenues une norme en concurrence avec celle des interdits coutumiers.

De plus, les barzas n'ont pas été reconstitués dans les lieux de déplacement. Plusieurs des personnes consultées ont fait remarquer que les dynamiques des conflits et de la violence ont fait perdre leur crédibilité aux détenteurs traditionnels de la coutume. En effet, dans les barzas, les « hommes sages » ont incité à la haine inter-ethnique et éduqué les jeunes à la violence. Face à la perte de légitimité des barzas et de l'autorité coutumière, il n'existe guère d'espaces alternatifs pouvant assurer la reconstruction de la cohésion culturelle des déplacés.

Bien que leur fonctionnement soit souvent perturbé par l'insécurité, les barzas existent dans les communautés d'accueil en zones rurales mais ne sont ouverts qu'aux membres de la même ethnie. De plus, dans les agglomérations où siègent les chefferies, les « mutualités tribales » se donnent pour but de préserver ou renforcer l'usage des coutumes et traditions culturelles propres à telle ou telle ethnie, entre autres via des troupes folkloriques qui se produisent lors des festivals. Les personnes déplacées qui appartiennent à une autre ethnie n'ont pas accès à ces barzas, sans compter que le modèle tradition des barzas exclut les femmes et ne donne pas la parole aux jeunes.

La déperdition des connaissances et savoir-faire agricoles chez un grand nombre de déplacés est une réalité qui compromet le retour des jeunes dans les villages même lorsque la sécurité y est restaurée.

De plus, les personnes demeurées aux villages se sont souvent appropriées les biens des déplacés et l'autorité coutumière n'est plus effective pour régler les conflits. Également, du fait des circulations importantes de populations entre les campagnes et les villes, les villages ne sont plus des conservatoires des coutumes et des traditions. Une personne consultée a fait remarquer que même les rites funéraires évoluaient : les personnes décédées sont à présent fréquemment enterrées dans des cimetières alors qu'autrefois elles étaient inhumées dans leurs champs ou leurs parcelles afin que leur esprit continue de veiller sur leurs descendants.

La majorité des personnes consultées sont en souffrance face à l'anomie sociale qui résulte de la perte des repères culturels, des cadres référentiels/normatifs du comportement, et de la déstructuration sociale créée par la violence et les déplacements forcés. Les cadres

assurant la socialisation des jeunes ont volé en éclat, et les chaînes de transmission se sont rompues. Beaucoup d'adultes et de jeunes expriment leur conviction que la perte des repères culturels alimente le cycle de la violence. Ils pensent que l'incapacité à accéder au rôle d'adulte selon les modèles traditionnels, ainsi que la perte d'influence des sources d'autorité familiales et coutumières incitent les jeunes à rejoindre les groupes armés.

## 5.2 Le PCI comme ressource dans le milieu d'accueil

Le tableau brossé ci-dessus à partir des résultats des enquêtes consultatives est très noir, cependant les consultations ont également permis de vérifier l'hypothèse selon laquelle **le PCI permet de recréer la cohésion sociale entre personnes déplacées et avec les communautés d'accueil, et peut être un facteur d'unité et de paix**. La réparation du lien social apparaît comme la condition préalable permettant aux personnes de puiser dans leur PCI pour se relever des effets psychologiques, physiques, sociaux et économiques de la violence. Il reste que ce PCI connaît de profondes transformations et qu'il n'est pas toujours évident, pour les personnes consultées, de le faire cadrer avec l'idée qu'elles se font des « coutumes et traditions culturelles ».

Il faut tout d'abord rappeler que les populations consultées ont subi l'expérience de la violence extrême et, pour certaines, de la dépossession et du déracinement. Les dynamiques de cette violence ont engendré de la méfiance et parfois de la haine entre ethnies. Les enquêteurs ont relevé que ces tensions demeurent sous-jacentes même dans les localités où des déplacés d'un autre groupe ethnique ont été accueillis dans des familles locales ou des regroupements/camps informels.

Face à la nécessité de pacifier leurs relations et de vivre ensemble, les personnes déplacées et celles des communautés d'accueil appartenant ou non à des ethnies différentes s'appuient sur une **éthique de la solidarité et de l'hospitalité présente dans toutes les communautés**. Cette éthique se manifeste par des éléments spécifiques du PCI : rituels d'accueil et d'incorporation dans les communautés et les familles, expressions orales (il existe dans les langues locales toute une gamme de proverbes relatifs à l'hospitalité, l'accueil et l'entraide) et artistiques (chants, danses), récits et contes moraux, médiation des autorités coutumières et des personnes réputées sages pour aider à l'intégration et résoudre les tensions, etc. De nouveaux modèles et normes qui étaient peu présents dans les villages, tout particulièrement la morale chrétienne, renforcent cette éthique tout en lui donnant une nouvelle signification spirituelle et de nouvelles manifestations rituelles.

Sur la base des valeurs d'hospitalité et de communion, les personnes déplacées et celles des communautés d'accueil nouent des relations d'échange et d'entraide dans lesquelles le PCI est mobilisé pour leur permettre de s'adapter à de nouvelles circonstances. Ces interactions modifient les pratiques et expressions culturelles des uns et des autres par emprunts et métissages. On peut ainsi avancer que **le PCI permet la resocialisation, l'intégration et l'autonomisation (empowerment) des déplacés à divers niveaux**.

Tout d'abord, via l'accueil de déplacés dans des foyers non-déplacés qui est de loin le mode le plus fréquent d'installation des déplacés au moins dans une phase initiale. Durant les consultations menées avec des foyers regroupant des déplacés et des non-déplacés, mention a été faite des éléments suivants du **PCI comme facilitant l'intégration sociale et économique des déplacés au sein des foyers d'accueil** :

1. Les expressions orales : manières de s'adresser aux personnes en fonction de leur âge, termes créant un lien de parenté entre personnes (incorporation dans la famille via la parenté fictive) ; enrichissement mutuel du vocabulaire et des expressions imagées en langues locales ; utilisation de proverbes pour apaiser les tensions ; le soir, dans la parcelle, narration de fables et devinettes, récits portant sur les ancêtres et les temps forts de la vie au village tels les mariages et autres fêtes, explication du rôle de la barza.
2. Les jeux traditionnels, les chants et les danses pratiqués par les enfants et les adultes.
3. Les soins physiques et le soutien psychologique aux personnes dans certaines conditions physiques, malades ou en détresse (grossesses, accouchements, deuils, funérailles).
4. Les connaissances et savoir-faire féminins en matière de tâches domestiques (préparation des aliments, entretien de l'habitation et du jardin) et d'éducation des enfants.
5. Les connaissances et savoir-faire des déplacés qui contribuent à la subsistance des foyers : nouvelles techniques artisanales (vannerie, travail du bois), agricoles, ou de préparation des boissons fermentées (vin de banane, de sorgho, etc.).

**A l'occasion d'évènements sociaux (naissances, mariages, etc.), de fêtes agricoles ou religieuses rassemblant le village ou le quartier**, les expressions artistiques du milieu d'accueil, telles la danse et le chant, sont pratiquées en commun. Cependant, sous l'influence des églises, la musique et les cantiques religieux ont remplacé les rythmes et les chants traditionnels, et les mouvements de danse ont été standardisés et purgés de ceux jugés impudiques.

Dans les camps informels, et si les conditions sécuritaires le permettent, les déplacés ont créé des espaces de discussion et de gestion des affaires collectives qui pallient certaines fonctions des barzas. Le soir, les adultes se réunissent dans un abri ou à l'extérieur pour partager le repas et résoudre les conflits entre déplacés, et consacrent parfois une soirée par semaine à l'éducation des jeunes à la coutume.

Selon plusieurs entretiens menés avec des responsables et des membres d'associations réunissant des membres déplacés et non-déplacés d'ethnies ou de provenance géographique diverses autour de savoir-faire ou d'objectifs communs, **l'intégration des déplacés au sein des organisations locales apporte une valeur ajoutée sociale et économique au PCI.**

Les personnes consultées notent que les associations d'agriculteurs, d'éleveurs, de pêcheurs bénéficient de la présence des déplacés qui enrichissent les pratiques y compris en matière de soins vétérinaires. De leur côté, les déplacés se familiarisent avec de nouvelles cultures ou techniques qui n'existaient pas dans leurs villages d'origine. Ces associations se substituent au mode villageois intrafamilial de transmission des connaissances et savoir-faire. Cependant la question de l'accès des déplacés aux moyens de production reste très problématique, tout particulièrement en ce qui concerne les terres arables et le bétail. La plupart des déplacés qui ont conservé une activité agricole louent leur travail à des propriétaires, les associations professionnelles n'étant ouvertes qu'à ces derniers.

Pour ce qui est de l'artisanat, les associations, dont certaines sont soutenues par les églises, ont généralement pour but l'auto-prise en charge des personnes âgées et des veuves par la

fabrication et la vente d'objets. Les responsables d'associations identifient les personnes détentrices de savoir-faire dans la communauté, y compris parmi les déplacés, et organisent des formations pour transmettre ce type de PCI. Les personnes consultées ont mentionné la fabrication de paniers, nattes et autres objets noués/tissés utilisant traditionnellement des matières végétales. Dans ce cas également, les techniques s'échangent (c'est le cas, par exemple, pour le tissage de nattes ou de paniers, chaque ethnie ayant sa propre technique). Cependant, les matières végétales ne sont pas toujours disponibles dans le milieu d'accueil et sont remplacés par du plastique. Ont été également mentionnés les objets en bois et en métal (masques, outils agricoles, véhicules sans moteur tels les barques de pêcheurs et le tshukudu, une grande trottinette servant à transporter les marchandises).

Des associations de femmes pour le développement social sont ouvertes aux déplacées. Si leurs objectifs et activités concernent principalement l'amélioration du statut féminin, les réunions sont également l'occasion d'échanger sur les problèmes liés à la pratique et à la transmission intergénérationnelle des valeurs et des pratiques culturelles, et d'apprendre des membres d'autres ethnies (par exemple en matière culinaire), ou de se remémorer les traditions villageoises que la vie dans les sites de déplacement a rendues obsolètes.

En milieu urbain, comme c'est le cas à Mugunga et Beni-centre, les déplacés vivent de l'économie de marché et ont complètement abandonné les activités agricoles, de pêche ou de chasse. Seules certaines activités artisanales sont maintenues et transmises comme le travail du bois ou la fabrication des boissons fermentée (à partir de sorgho, bananes, etc.) qui sont sources de revenus. Les femmes nande, réputées bonnes commerçantes, ont influencé les femmes déplacées d'autres ethnies qui se sont lancées dans la petite économie marchande.

**Les connaissances et savoir-faire particuliers dont sont détenteurs certains déplacés sont un atout dans le milieu d'accueil.** C'est le cas de la médecine traditionnelle, une offre de soins appréciés dans des milieux où les infrastructures médicales sont rares et/ou lorsque les personnes n'ont pas les moyens financiers d'accéder à la médecine moderne. Les tradithérapeutes tirent par ailleurs un revenu de leurs interventions.

Il ressort des consultations que, dans les milieux ruraux, l'utilisation de végétaux, animaux ou minéraux pour soigner les membres de la famille, les cultures et le bétail fait partie intégrante des connaissances de base transmises de manière intergénérationnelle au sein de la famille. Cependant, ces connaissances demeurent limitées par rapport à celles des tradipraticiens professionnels qui possèdent un savoir et une capacité thérapeutique beaucoup plus importants. Il existe des spécialistes de certains types de pathologies humaines ou animales. Leurs connaissances et savoir-faire sont généralement des héritages familiaux, mais certains se sont éduqués seuls par intérêt (cas d'un infirmier à Mugunga qui utilise conjointement les deux médecines).

Il ne semble pas y avoir de réticence à faire appel à un soigneur issu d'une autre communauté. Quand ils respectent l'éthique de la profession, les tradipraticiens soignent gratuitement les patients pauvres, dont beaucoup de déplacés. En faisant payer (souvent en nature) leurs soins par ceux qui le peuvent, les tradipraticiens déplacés s'assurent une source de revenus qui peut leur permettre, à terme, d'acquérir des terres agricoles et du bétail, se réinsérant ainsi pleinement dans le milieu social agricole.

Certains tradipraticiens des milieux d'accueil se sont dit favorables aux échanges avec leurs collègues déplacés afin de renforcer les connaissances mutuelles. Cependant, pour l'un

d'entre eux : « Le brassage des coutumes affecte négativement notre savoir-faire, car les nouveaux nous traitent de sorciers ».

Selon les personnes consultées, la pratique de la médecine traditionnelle fait face à plusieurs défis :

1. Certaines matières premières utilisées dans la pharmacopée ne sont pas accessibles dans le milieu d'accueil ce qui affecte la capacité à traiter certaines pathologies et à transmettre les connaissances.
2. Certaines pratiques sont contestables ou dangereuses, ainsi du soin des fractures à distance, du cancer ou le sida ou de l'utilisation de plantes toxiques.
3. Les interventions thérapeutiques s'accompagnent traditionnellement de croyances et rituels sorcellaires qui sont aujourd'hui contestés dans de nombreux milieux et sont jugés incompatibles avec la foi chrétienne.

Notons que le ministère congolais de la Santé s'efforce de recenser les praticiens et de faire un inventaire de la phytothérapie<sup>4</sup>, préalables à une réglementation de la profession suivant la stratégie de l'Organisation mondiale de la santé pour la médecine traditionnelle (2014-2023)<sup>5</sup>.

### 5.3 L'abandon et l'adaptation des coutumes et traditions

Les interactions entre déplacés et non-déplacés modifient le PCI propre à chaque communauté, les pratiques et expressions culturelles des uns et des autres se trouvent modifiés par emprunts et métissages et une culture commune se crée. De manière analytique, on peut repérer deux grandes dynamiques à l'œuvre dans ce brassage culturel.

D'une part, lorsque les populations déplacées appartiennent au même groupe ethnique que la communauté d'accueil, les relations ne sont pas teintées de méfiance voire de haine, tandis que la pratique d'une même langue et le fond culturel commun facilitent la communication et les échanges. Les déplacés sont issus de milieux plus ruraux et moins influencés par la prédication chrétienne et d'autres normes et pratiques culturelles et sociales extérieures au milieu local. Le PCI dont ils sont porteurs peut être vu par certains membres des communautés d'accueil comme plus authentique et permettant un ressourcement de pratiques et expressions culturelles appauvries par la vie plus citadine. Cependant, on constate que beaucoup de personnes consultées considèrent que le PCI des déplacés reflète des croyances et coutumes « arriérées », discordantes par rapport au dogme chrétien, au respect des personnes, en particulier des femmes, et parfois vecteur de haine à l'égard d'autres groupes ethniques. De manière générale, les traditions culturelles très ancrées dans la ruralité et la religion traditionnelle (parfois qualifiés de fétichisme) s'érodent parmi les déplacés, surtout les jeunes, qui adoptent rapidement les valeurs, expressions et pratiques culturelles du milieu d'accueil.

D'autre part, lorsque les déplacés appartiennent à un autre groupe ethnique que celui de la communauté d'accueil, il ressort des consultations que la méfiance demeure sous-jacente entre communautés. Dans ce type de situation, les personnes déplacées font, pour reprendre un terme utilisé par plusieurs personnes consultées, « preuve d'humilité ». Cela

---

<sup>4</sup> Voir : <http://www.lephareonline.net/medecine-traditionnelle-la-rd-congo-recense-ses-savants-de-lombre/>

<sup>5</sup> [http://www.who.int/publications/list/traditional\\_medicine\\_strategy/fr/](http://www.who.int/publications/list/traditional_medicine_strategy/fr/)

implique de mettre en sourdine l'expression de leur PCI, en particulier les traditions orales, les danses, les chants, les habitudes alimentaires, les pratiques et rites liés à l'éducation des enfants. Ceci affecte très nettement la transmission intergénérationnelle, d'autant que les enfants (des) déplacés acquièrent rapidement la langue et les expressions culturelles dominantes du milieu d'accueil. Cette situation hypothèque les maigres chances de transmission de la culture aux enfants. Font exception à cette tendance les éléments du PCI qui représentent des ressources économiques valorisées dans le milieu d'accueil (connaissances et savoir-faire artisanaux, agricoles, médicaux, etc.) et qui peuvent se diffuser pour enrichir le PCI local, voire faire émerger un PCI commun au-delà des différences ethniques. Citons à cet égard, les propos d'une personne déplacée membre d'une association d'artisans dans le Territoire du Rutshuru :

« Lorsque les membres de l'association sont regroupés pour tisser les paniers ou les nattes ensemble, nous mélangeons les techniques et il est difficile de savoir à quelle ethnie appartient chacun d'entre nous car à ce moment-là le langage est celui du tissage. C'est très positif car cela détruit les barrières entre ethnies. »

Certaines personnes consultées ont néanmoins fait valoir que, même dans les milieux ruraux, les langues vernaculaires sont progressivement abandonnées par leurs locuteurs d'origine au profit du swahili. Mais le milieu urbain, qui multiplie les nouveaux modèles, normes et influences, est encore plus propice à la perte rapide de la langue d'origine car, même au sein de la famille, les parents ont tendance à s'exprimer en swahili.

#### 5.4 Des opinions contrastées sur le PCI à sauvegarder

Certaines personnes voient dans la perte du PCI ou ses adaptations un appauvrissement culturel et identitaire, tandis que d'autres soulignent l'enrichissement qui naît des échanges, et la nécessité d'abandonner certaines coutumes et traditions afin de mettre le PCI en adéquation avec la vie moderne. Aussi, **il n'apparaît pas possible de distinguer un consensus ou même une opinion majoritaire sur les besoins en matière de sauvegarde du PCI.**

**Les adultes mariés et les personnes âgées** consultées s'accordent généralement à dire qu'il faut sauvegarder les coutumes et les traditions car « elles équilibrent la société », elles aident à réduire la violence, elles sont un vecteur essentiel de transmission des identités collectives et des valeurs aux enfants et aux jeunes qui sont gagnés par le désœuvrement (le « mafoutisme »), la délinquance et la tentation de l'engagement dans les groupes armés. Le PCI permet également d'encadrer les nombreux enfants orphelins, déscolarisés, analphabètes, ainsi que de réintégrer les démobilisés des groupes armés et les personnes qui ont été l'objet de violences sexuelles.

**Les jeunes** des deux sexes consultés pensent eux aussi que le PCI est à préserver car il les prépare à leur vie d'adulte. Cependant, **les jeunes déplacés** apparaissent plus ouverts que leurs aînés aux emprunts aux traditions culturelles des communautés d'accueil, et insistent sur l'importance d'un patrimoine partagé constitué de toutes les coutumes qui favorisent l'hospitalité et les relations pacifiques entre groupes ethniques. Les jeunes stigmatisent facilement le « tribalisme » qui divise aujourd'hui des populations qui autrefois vivaient en paix.

Les avis sur le brassage culturel sont divergents parmi les personnes consultées. Certaines s'en inquiètent, voire s'en offusquent (« respecter les coutumes, c'est respecter les ancêtres ») et se posent en gardiennes de la tradition. Cependant, la plupart voient **les métissages, adaptations et certains abandons comme positifs** : occasions de partager des connaissances et savoir-faire, de faciliter l'intégration communautaire des groupes différents, de répondre ensemble aux changements qui touchent leur environnement immédiat. De nombreuses personnes s'interrogent également sur la nécessité d'adapter certaines traditions culturelles, qu'elles soient propres à l'une ou l'autre des ethnies ou bien qu'elles soient communes à plusieurs d'entre elles. Certains proposent ainsi de remplacer le pacte de sang, qui pose des problèmes sanitaires de transmission des maladies, par les mariages intercommunautaires ou l'échange des cadeaux en nature (chèvre, vache, etc.). Il en va de même de la pratique du partage des boissons fermentées locales qui sont traditionnellement bues en utilisant la même paille mais qui pourraient être partagées en utilisant des verres. La dot qu'apporte les jeunes filles en se mariant, traditionnellement constituée de bétail et d'autres biens en nature, peut-être convertie en espèces. Les barzas peuvent être modernisés pour s'ouvrir à toutes les ethnies présentes dans une localité ainsi qu'aux femmes et aux jeunes. Des initiatives visant à réformer ces pratiques et institutions existent déjà (voir ci-dessous).

Même sur les sites les plus isolés où les consultations ont été menées, certaines personnes, en particulier les jeunes, vont encore plus loin et **s'élèvent contre la persistance de certains rites, coutumes et autres pratiques** qu'elles considèrent comme contraires à la morale chrétienne, aux droits humains ou simplement obsolètes :

1. L'évocation des esprits des ancêtres, le fétichisme, la sorcellerie, les rites initiatiques pour la vie conjugale, etc.
2. La discrimination/domination à l'égard des femmes et des filles qui se manifeste différemment selon les traditions culturelles de telle ou telle ethnie : contraintes pesant sur les comportements, dont la sexualité ou l'alimentation, coutumes et rituels violents, polygamie, opprobre jetée sur les veuves, etc.
3. La domination des adultes sur les jeunes, qui, là également, se manifeste par toute une série de pratiques et expressions culturelles qui accompagnent l'imposition du conjoint (dont la pratique « d'épouser une grossesse »), le non-respect de l'intimité sexuelle des jeunes mariés, etc.
4. Les expressions et pratiques culturelles via lesquelles se construit, se justifie et se manifeste la haine inter-ethnique : les rituels d'initiation guerriers auquel sont soumis les garçons dans les milieux ruraux (en vue d'organiser des vengeances, des représailles), l'interdiction des mariages inter-ethniques, toute une classe d'expressions orales insultantes à l'égard de l'altérité ethnique, etc.

Pour compléter ce tableau des opinions exprimées en matière de sauvegarde du PCI, mentionnons l'avis de deux catégories de responsables locaux (sources d'autorité coutumières et religieuses) dont les points de vue ont été confrontés avec ceux d'autres personnes dans les communautés.

**Les mwamis**, dont la fonction héréditaire est aujourd'hui officialisée : le mwami est un fonctionnaire qui représente ses « sujets » auprès de l'État et qui siège dans le centre administratif de sa chefferie, entouré de « gardiens de la coutume » dont des conseillers et des assistants des deux sexes, les femmes pouvant être aussi influentes que les hommes.

Son rôle est de dire le droit coutumier, d'assurer des médiations et arbitrages pour le règlement des conflits, mais il n'a plus de pouvoir de coercition comme autrefois. Il continue d'être une source d'autorité morale et sociale, en particulier pour ce qui est de sensibiliser la population locale à l'aide et à l'intégration des déplacés : identification de familles d'accueil, d'espaces sur lesquels les déplacés peuvent installer leurs camps et de terres à cultiver ; plaider auprès des autorités ou des associations afin qu'elles viennent en aide aux déplacés, auprès des groupes armés pour protéger des déplacés d'autres ethnies, etc.

Les membres des communautés tout comme les représentants des mwamis consultés s'accordent sur le fait que l'autorité coutumière a perdu de son pouvoir : en plus du rôle concurrentiel du droit et des institutions de l'État, la violence et les déplacements de populations témoignent que le mwami est incapable de protéger ses sujets. Cependant, les personnes insistent généralement sur le fait que le mwami continue de jouer un rôle essentiel en matière de transmission et adaptation de la coutume : en tant que garant de la coutume, il a l'obligation de la transmettre aux jeunes et de réfléchir aux modifications qu'il doit introduire. Les jeunes générations de mwamis, qui ont généralement fait des études supérieures, sont très sensibles à la mise en adéquation de la coutume avec le droit positif de l'État congolais et avec la modernisation des coutumes.

**Les responsables religieux chrétiens** (prêtres, pasteurs, diacres) dont les institutions jouent un rôle primordial dans l'assistance aux déplacés dans des régions très peu servies par l'aide humanitaire autre que celles des organisations chrétiennes (Caritas, Jesuit Refugee Services, etc.) : distribution de nourriture, de biens de première nécessité, aide à la construction d'abris, scolarisation des enfants, orientation vers les hôpitaux, sensibilisation des fidèles pour accueillir les déplacés dans leurs foyers et leur offrir des opportunités de travail, formation à des métiers, emploi des déplacés éduqués dans les écoles, etc. Les églises évangélisent les déplacés et les intègrent dans les activités culturelles, et sociales des paroisses. Il est fréquent que les responsables religieux mettent à la disposition des déplacés des terrains pour s'installer sur les parcelles des paroisses ou des écoles. Ce sont des espaces protégés, des sanctuaires que les groupes armés hésitent à violer. Les déplacés, surtout quand ils appartiennent à un autre groupe ethnique que celui de la communauté d'accueil, y sont plus en sécurité que sur d'autres parcelles. Les consultations menées avec les déplacés confirment que ces espaces constituent des lieux privilégiés de rassemblement des adultes et des jeunes pour échanger autour de la tradition orale et pour des séances de chants et de danses. On peut avancer que, sur bien des plans, les églises ont rempli le vide laissé par l'effondrement du système social traditionnel, dont l'autorité coutumière.

Les responsables religieux consultés n'expriment pas d'opposition de principe à la sauvegarde des coutumes et des traditions mais opèrent une sélection entre celles qui sont jugées positives et celles qui sont jugées négatives par rapport aux principes chrétiens. Toutes les pratiques qui relèvent de la religion traditionnelle sont taxées de fétichisme, sorcellerie ou magie et sont réprochées, ce qui concerne un pan non négligeable du PCI des communautés concernées. L'un des responsables religieux consultés a ainsi cité comme à bannir : les cérémonies d'intronisation des héritiers, des rois et autres notables car faisant appel aux gris-gris et aux féticheurs ; certains rites initiatiques ; la vénération des esprits comme ancêtres ou protecteurs des communautés.

Les églises s'efforcent par ailleurs de valoriser le rôle et le statut des femmes dans la société. Ceci passe par une condamnation de toutes les expressions et pratiques culturelles associées aux violences sexuelles et basées sur le genre. Les églises prêchent également une réforme

des traditions et rites matrimoniaux (choix du conjoint, dot, cérémonie, etc.) et encouragent l'intégration inter-ethnique via les rituels chrétiens (mariages hors du groupe ethnique, parrains et marraines d'autres ethnies que les enfants baptisés, etc.). En outre, les responsables religieux consultés estiment que les communautés de base paroissiales jouent le rôle des barzas en ce concerne la réconciliation des personnes et le règlement des différends entre les membres de la communauté. Les responsables religieux consultés se montrent favorables à la sauvegarde des traditions orales transmettant des leçons morales en accord avec la doctrine chrétienne. Il existe plusieurs initiatives de soutien à la médecine traditionnelle, avec des centres de santé rattachés aux paroisses où le traitement des maladies est fait en base des plantes médicinales sans s'accompagner des rituels sorcellaires. En bref, pour les églises, le PCI se doit d'être christianisé.

Il existe au Nord-Kivu des groupuscules religieux se réclamant du christianisme et qui attisent la haine inter-ethnique, mais ceux-ci sont très minoritaires. Par contraste, les églises institutionnelles, catholiques comme protestantes, mobilisent les fidèles autour des notions de communion, de charité, de pardon entre ethnies, et entre déplacés et communautés d'accueil. Ces notions chrétiennes sont en résonance avec les traditions locales d'hospitalité, d'alliance, de résolution de conflits et permettent aux personnes de penser les nouvelles normes morales et pratiques chrétiennes comme étant en continuité avec les traditions locales. On doit reconnaître que, pour une large part des personnes consultées, notamment les jeunes, les nombreux changements au PCI apportés par la présence des institutions chrétiennes ne sont pas vécus comme des ruptures ou des abandons de la coutume et de la tradition culturelle, mais comme des réformes et des adaptations positives.

Mais notons aussi qu'il existe une compétition entre églises au Nord-Kivu et que celle-ci entretiens la fragmentation sociale sur la base des identités religieuses, en particulier en milieu urbain où l'offre religieuse est très vaste. Les églises assistent d'abord les déplacés de leur confession, ou attirent de nouveaux fidèles grâce à l'aide distribuée.

### 5.5 Les besoins exprimés en matière de sauvegarde du PCI

On ne s'étonnera pas que les personnes consultées, toutes générations et profils confondus, se préoccupent en priorité du retour de la sécurité, d'assurer leur subsistance et celle de leur famille, et d'entretenir des relations pacifiées avec les membres des diverses ethnies, et avec les déplacés ou les membres du milieu d'accueil. Elles sont inquiètes de l'avenir et des perspectives de recouvrer un jour la stabilité et la paix alors que les rapports sociaux ont été déstructurées, et que les fondements culturels et économiques de ces rapports profondément bouleversés.

Une très grande partie d'entre elles exprime le désir de débattre et d'échanger collectivement sur ce qui constitue le PCI à sauvegarder face à des opinions divisées sur la question des emprunts mutuels entre populations mélangées ainsi que sur l'adaptation ou l'abandon de certaines expressions et pratiques face aux bouleversements apportés par la violence et les déplacements, et à la diffusion de nouveaux modèles et normes (sciences moderne, doctrine chrétienne, droits humains, etc.).

De plus, elles confirment que quelques initiatives locales existent visant à sauvegarder le PCI, mais que celles-ci ne bénéficient pas ou peu de soutien extérieur.

Partant du principe que l'UNESCO se doit de soutenir les initiatives locales qui sont en adéquation avec la Convention de 2003, on retiendra les propositions suivantes.

### **Le soutien à des espaces culturels**

La demande la plus fréquemment exprimée ne porte pas sur un élément particulier du PCI, mais sur le soutien à la création de nouveaux contextes et espaces de réflexion sur le PCI, d'expression et de transmission qui soient adaptées aux circonstances des communautés concernées. Le PCI étant un bien commun, ses détenteurs estiment qu'il doit faire l'objet de décisions collectives selon les modes locaux de gestion de proximité des choses publiques.

C'est le rôle que pourraient jouer ce que diverses personnes consultées ont nommé des associations culturelles, des centres socioculturels, des espaces interculturels, des comités interculturels ou encore des « barzas culturels intercommunautaires ». Dans tous les cas, il s'agirait d'institutions socioculturelles inclusives (accueillant des personnes déplacées et non-déplacées de toutes ethnies, hommes et femmes, jeunes et adultes) et autogérées sur le modèle des barzas traditionnels où chaque membre contribue à l'entretien et aux activités de l'institution.

Ces espaces permettraient aux communautés, dans un premier temps, de discuter des changements affectant leur PCI et de sélectionner de manière collégiale les éléments qu'ils souhaitent sauvegarder. Dans un second temps, les personnes pourraient mettre en œuvre des activités permettant la pratique et la transmission du PCI : les langues et les traditions orales, la transmission entre mères/tantes et jeunes filles du savoir lié au mariage et à la maternité, entre pères et fils des savoirs liés à la masculinité, l'apprentissage aux jeunes déplacés de la culture du milieu d'accueil, les traditions culinaires, les repas communautaires, les célébrations de naissances et de mariages, les expressions artistiques, les jeux, etc.

Pour recréer le lien social et les lieux de transmission, il s'agirait de s'appuyer sur les personnes ressources dans chaque communauté : à la fois les détenteurs de la tradition, des connaissances et de savoir-faire, mais également les personnes qui sont déjà porteuses d'initiative socioculturelles (responsables d'associations professionnelles, culturelles et sociales comme il en existe même dans les petites agglomérations).

Ces espaces pourraient utiliser des structures existantes (bâtiments publics, dont les écoles) mais également bénéficier de plus d'autonomie s'ils pouvaient disposer de leurs lieux propres, y compris de simples paillottes aménagées.

Les jeunes consultés sont particulièrement demandeurs de telles initiatives, et souhaitent pouvoir y jouer un rôle actif en matière de redéfinition du PCI et non pas uniquement en tant que récepteurs des traditions.

### **La formation aux activités génératrices de revenus**

Chaque détenteur d'une connaissance, savoir-faire ou rôle spécifique tend à insister sur l'importance de la sauvegarde des aspects du PCI dont il est spécialiste. C'est le cas des tradipraticiens (phytothérapeutes), des artisans (vanniers, forgerons, menuisiers), ou des chefs coutumiers. Ces propositions sont cependant validées par les autres membres des communautés qui s'inquiètent du risque que l'absence de revenus fait peser sur le recrutement des jeunes par les groupes armés. Aussi, le soutien à l'apprentissage des savoir-faire traditionnels générateurs de revenus semble une priorité.

Les propositions recueillies incluent :

1. La création de centres d'apprentissage des métiers artisanaux où les personnes détentrices de connaissances et savoir-faire formeraient les autres.
2. La création de centres d'apprentissage de la médecine traditionnelle délivrant des certificats et accompagnés de pharmacies spécialisées dans la pharmacopée ; un programme de documentation de cette médecine ; une revalorisation de ces connaissances et savoir-faire auprès des jeunes qui s'en détournent.

### **La sensibilisation par les médias communautaires**

Si, dans les milieux ruraux, les personnes ont peu accès à la télévision et à internet, par contre les radios locales (dites communautaires) existent partout et bénéficient d'un large public. Plusieurs d'entre elles diffusent des émissions culturelles ayant pour but la transmission des coutumes et traditions culturelles. Certains animateurs sont des véritables ethnographes qui collectent les traditions dans le milieu local et ont une connaissance approfondie des porteurs de la tradition.

Une initiative proposée serait donc de s'appuyer sur les radios locales pour diffuser des émissions culturelles élaborées avec les communautés et qui pourraient être diffusées par plusieurs radio locales car celles-ci sont regroupées dans un seul réseau (la CORACOM ou corporation des radios communautaires) qui produit des émissions à Goma et en milieu rural et les diffuse dans l'ensemble du réseau.

D'un autre côté, les jeunes opérateurs culturels dans les grands centres urbains s'efforcent d'intégrer les traditions musicales et artistiques dans leurs productions, et pourraient également contribuer aux émissions de sensibilisation au PCI en milieu rural et urbain tout en rendant celui-ci plus attrayant pour des jeunes en quête de modernité.

### **La formation des enseignants**

Il existe, dans l'enseignement primaire, un cours intitulé « traditions africaines » auquel fait suite, dans l'enseignement secondaire, un cours de « sociologie africaine ». Cependant, la plupart des enseignants se forment sur le tas, et le contenu des enseignements s'appuie sur des manuels dont le contenu, très général, ne reflète pas les réalités culturelles régionales et locales. En outre, le profil des élèves est souvent très hétérogène, en particulier dans les régions touchées par les déplacements. Il n'est pas rare, dans ces circonstances, que les enseignants se limitent à demander aux écoliers de narrer des contes et devinettes à tour de rôle.

Une initiative possible serait alors de renforcer les capacités pédagogiques des enseignants en matière de PCI, en leur offrant des formations et en développant des supports pédagogiques, et en les incitant à mobiliser les détenteurs de PCI dans leurs communautés afin de faire partager leurs connaissances aux élèves.

## Annexe 1. Liste des entretiens

**Notre total de personnes consultées** : 175 personnes dont 79 femmes, 96 hommes, 80 personnes non déplacées et 95 déplacées.

**Bweremana-centre et camp de Kafuta, Territoire de Masisi – dominante hunde**  
38 personnes (23 hommes et 15 femmes / 15 non déplacés et 23 déplacés)

N°	Date	Lieu	Profil des personnes	Nombre de participants
1	07/11/2017	Bweremana	Secrétaire administratif du mwami, chefferie hunde	1
2	08/11/2017	Kafuta	Femmes déplacées hunde originaires de villages dans le Masisi	6
3	08/11/2017	Kafuta	Hommes déplacés hunde originaires de villages dans le Masisi	6
4	09/11/2017	Kafuta	Jeunes déplacés (filles et garçons) hunde originaires de villages dans le Masisi	7
5	10/11/2017	Bweremana	Femme leader hunde, agent psychosocial dans l'unité administrative et conseillère du mwami	1
6	09/11/2017	Kafuta	Chef du camp de déplacés, poste de Kafuta	1
7	10/11/2017	Bweremana	Abbé de la paroisse catholique	1
8	11/11/2017	Bweremana	Personne sage hunde, gardien de la coutume, conseiller du mwami	1
9	11/11/2017	Bweremana	Président COAPROBA (Corporation des agriculteurs producteurs des bananes) sans membres déplacés	1
10	12/11/2017	Bweremana	Tradipraticien hunde non déplacé	1
11	12/11/2017	Bweremana	Foyer rassemblant sous un même toit des déplacés et non-déplacés sans lien de parenté mais de même ethnie hunde	6
12	14/11/2017	Bweremana	Membres du bushenge (mutualité tribale) hunde	6

**Kiwanja et Rutshuru-centre, Territoire de Rutshuru – dominante hutu et nande**  
57 personnes (23 hommes et 34 femmes / 29 non déplacés et 28 déplacés)

N°	Date	Lieu	Profil des personnes	Nombre de participants
13	08/11/2017	Kiwanja	Hommes déplacés vivant dans le camp	9
14	09/11/2017	Kiwanja	Femmes déplacées vivant dans le camp	9
15	10/11/2017	Kiwanja	Jeunes (filles et garçons) déplacés vivant dans le camp	7
16	10/11/2017	Kiwanja	Foyer rassemblant sous un même toit des déplacés et non-déplacés avec un lien de parenté	6
17	11/11/2017	Kiwanja	Femmes membres de l'association UMCFI (Union des mamans chrétiennes pour la formation intégrale) ouverte aux déplacées	5
18	14/11/2017	Kiwanja	Hommes et femmes membres de l'association	12

			professionnelle SVAN (Synergie des vanniers amis de la nature) ouverte aux déplacés	
19	08/11/2017	Kiwanja	Homme sage de la communauté nande, juge au tribunal de paix	1
20	09/11/2017	Kiwanja	Femme leader nande, agente au bureau territorial du genre	1
21	10/11/2017	Kiwanja	Homme sage de la communauté hutu, infirmier au centre de santé	1
22	10/11/2017	Kiwanja	Homme sage, président de la mutualité tribale de la communauté hutu, directeur d'école primaire	1
23	11/11/2017	Kiwanja	Porte-parole des déplacés (hutu et nande) vivant dans le camp et en familles d'accueil	1
24	11/11/2017	Kiwanja	Tradipraticien déplacé vivant hors camp	1
25	12/11/2017	Kiwanja	Tradipraticien non déplacé	1
26	12/11/2017	Rutshuru	Dépositaire de la coutume et mwami honoraire de la chefferie de Bwisha	1
27	13/11/2017	Kiwanja	Homme responsable religieux de la succursale de la paroisse catholique qui a accueilli le camp des déplacés	1

**Beni-centre, localités rurales de Mavivi et Mbau, Territoire de Beni – dominante nande mais**

présence plus importante d'autres ethnies à Beni-centre

47 personnes (30 hommes et 17 femmes / 26 non déplacés et 21 déplacés)

N°	Date	Lieu	Profil des personnes	Nombre de participants
28	13/11/2017	Beni	Comité directeur de l'UAPECO (Union des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs du Congo), 12 000 membres dans le Territoire de Beni, principalement nande avec peu de déplacés	7
29	13/11/ 2017	Beni	Président de l'Union des églises indépendantes, pasteur de l'église Salem, 300 membres principalement nande, quelques-uns shi, lega, bangala, etc. dont des déplacés	1
30	13/11/2017	Beni	Femme leader, présidente de la branche locale de l'AMACO (Association des mamans commerçantes du Congo), 5 000 membres à Beni, prédominance nande avec quelques déplacées	1
31	14/11/2017	Beni	Homme sage non déplacé, animateur d'émissions radio sur la tradition culturelle	1
32	14/11/2017	Beni	Responsables religieux de l'église CECA 20 (Communauté évangélique au centre de l'Afrique), 15 000 membres dans la ville, majoritairement nandé avec quelques déplacés de l'Ituri, et responsable de l'association CAD (Coordination d'aide aux déplacés)	3
33	14/11/2017	Beni	Homme porte-parole d'un groupe de déplacés nandes établis en milieu urbain	1

34	15/11/2017	Beni	Association tribale lega, 245 membres dont des déplacés	3
35	15/11/2017	Beni	Déplacés femmes, hommes et jeunes en familles d'accueil (nande)	9
36	16/11/2017	Beni	Pères et mères de familles d'accueil de déplacés (nande)	8
37	16/11/2017	Mavivi	Mwami du groupement Batangui-Mbau	1
38	17/11/2017	Mbau	Responsable et habitants hommes et femmes du de camps de déplacés (multi-ethnique)	12

**Ancien camp de Mugunga, communes de Karisimbi et Goma – dominante hunde mais présence importante d'autres ethnies**

33 personnes (20 hommes et 13 femmes / 10 non déplacés et 23 déplacés)

N°	Date	Lieu	Profil des personnes	Nombre de participants
39	15/11/2017	Mugunga	Homme sage déplacé du Masisi depuis 12 ans, sollicité pour régler les conflits entre déplacés et autochtones	1
40	16/11/2017	Mugunga	Infirmier ayant reçu une formation à la phytothérapie traditionnelle, déplacé du Masisi	1
41	17/11/2017	Mugunga	Femme non déplacée responsable d'associations (CPDK et AFDE) et responsable administrative (chef d'avenue)	1
42	17/11/2017	Mugunga	Enseignant de cours de sociologie africaine aux étudiants en humanités, Institut secondaire Angalisho	1
43	18/11/2017	Mugunga	Jeunes filles et garçons membres de l'association culturelle du centre de jeunes du quartier, 75 membres, activités ouvertes aux déplacés	7
44	19/11/2017	Mugunga	Diacre de l'église de l'Assemblée chrétienne accueillant des déplacés	1
45	19/11/2017	Mugunga	Jeunes filles et garçons déplacés de plusieurs ethnies	8
46	21/11/2017	Mugunga	Mères des familles déplacées majoritairement hunde	7
47	22/11/2017	Mugunga	Femme sage déplacée il y a 9 ans du Sud-Kivu	1
48	22/11/2017	Mugunga	Hommes et femmes membres d'une association professionnelle de menuisiers majoritairement hunde déplacés du Masisi	5